

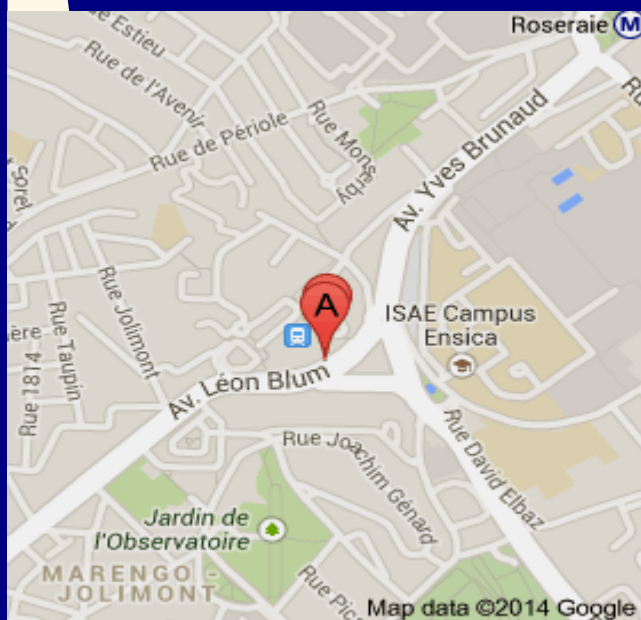
PLAN D'ACCES

Résidence Jolimont

2 Avenue Yves Brunaud,

31500 Toulouse

05.34.30.42.80



L'évaluation externe...

...n'attendez pas la dernière minute
pour vous y préparer



1 route des Pyrénées

65230 CASTELNAU-MAGNOAC

Tel 05 62 39 87 45—Fax : 05 62 39 87 46

www.unassi.fr/contact@unassi.fr

Organisme de formation enregistré sous le n° 73 65 00341 65

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



L' EVALUATION EXTERNE

*Les enjeux et
la mise en œuvre*

Lundi 14 Avril 2014

13h30-16h30

Résidence Jolimont
2, Avenue Yves Brunaud
31500 TOULOUSE

avant le jeudi 10 avril 2014

Conférence « *Evaluation externe – Enjeux et mise en œuvre* »

Possibilité de prendre le repas sur place à 12h00

Etablissement :

Adresse :

.....

Tel Fax :

E-Mail :

◆ Nom :Prénom :

Fonction : Repas

◆ Nom :Prénom :

Fonction : Repas

◆ Nom :Prénom :

Fonction : Repas

◆ Nom :Prénom :

Fonction : Repas

Nombre de repas : _____ x 11.75 € = _____ €

Participants non adhérents _____ x 50 € = _____ €

Participants adhérents _____ x 30 € = _____ €

Total = _____ €

Règlement avant **le 10 avril 2014** :

Par chèque bancaire à l'ordre de L'UNASSI

Par mandat ou virement bancaire :

Crédit Agricole Castelnau-Magnoac. Code BIC AGRIFRPP869

IBAN : FR76-16906010074100646940479

PRESENTATION

L'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles dispose que :
 « Les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 procèdent à des évaluations de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou, en cas de carence, élaborées, selon les catégories d'établissements ou de services, par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ».

L'article du code précise en outre que ces établissements et services font procéder à une évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations délivrées par un organisme extérieur.

Tenant compte de ce cadre réglementaire, l'objectif général de cette rencontre vise à **sensibiliser les professionnels, responsables de SSIAD, infirmières coordinatrices et cadres administratifs, à la préparation et à la conduite de leur évaluation externe.**

PROGRAMME

13h15

Café d'accueil

13h 30 –14h30

Le cadre réglementaire et les enjeux de l'évaluation externe

- Articles L313-1 et L313-4 du CASF et le renouvellement d'autorisation
- Les trois enjeux pour le ESSMS

14h30-15h30

Le périmètre de l'évaluation externe

- L'annexe 3-10 du CASF et le cahier des charges relatif à l'évaluation externe
- « Synthèse » et « abrégé » du rapport : les notes de l'ANESM du 1er juin 2012 ou les « incontournables de l'évaluation

15h30-16h30

Les points clés d'une démarche d'évaluation externe réussie

- Le déroulement du processus évaluatif
- La « posture » évaluative des intervenants

François Charleux, consultant, directeur de RH & organisation
cabinet-conseil en organisation et management

